Loi n°82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée
Articles L125-1 et suivants et L122-7 du code des assurances

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Référence iCatNat : 32346-MTD-220101-1

Localisation du phénomène

Commune :	Roquebrune (32346)
Département :	Gers (32)
Arrondissement :	Auch (321)

Date et heure du phénomène

Du : 01/01/2022 00:00 au 10/10/2022 23:59

Identification du phénomène

E - Sécheresse/Réhydratation des sols

Mesures de prévention

Absence de mesure de prévention.

Nombre de bâtiments endommagés

16

Signataire

Civilité :	Monsieur	Fonction :	Maire
Nom :	DESENLIS	Date :	12/10/2022
Prénom :	Benoît		